

## COMMUNE DE KOERICH AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE D'URBANISME

En application des dispositions de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain telle qu'elle a été modifiée (notamment par la loi du 28 juillet 2011), il est porté à la connaissance du public que vient d'être entamée la procédure relative à l'adoption & la mise en oeuvre d'un projet d'aménagement particulier [PAP] à Goetzingen,

concernant les parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Koerich aux numéro suivant : 251/2460 ; 251/2459 ; 494/2462 ; 485/2207 (en partie), section C de Goetzingen, lieu-dit « Beim Grossen Pull » et « Unter Kirbent » ;

introduit par le Bureau Dieschbourg Wagner Architectes S.A., sis à L-2167 Luxembourg ; 21, rue des Muguets; pour le compte de la société CAPELLI LUX SA sis L-2370 Howald ; 4, rue Peternelchen,

et concernant la création d'un lotissement de 4 maisons plurifamiliales et de 33 maisons isolées, jumelées ou groupées en bande;

Ledit projet est, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur déposé pendant trente jours à l'inspection du public à la maison communale à compter du 14 janvier 2022, où le public peut en prendre connaissance.

Endéans les premiers trois jours de la publication à la maison communale, le dépôt est encore publié dans au moins quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-duché de Luxembourg et peut également être consulté sur le site internet de la Commune de Koerich [www.koerich.lu](http://www.koerich.lu).

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au Collège des Bourgmestre et échevins dans le délai de 30 jours du dépôt du projet dans les quatre quotidiens susmentionnés.

Au cas où une ou plusieurs observations écrites auront été présentées endéans le délai précité, le Collège des Bourgmestre et échevins convoquera les réclamants pour leur permettre d'exposer leurs observations et/ou doléances en vue de l'aplanissement des difficultés susceptibles de se poser.

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins  
Koerich, le 13.01.2022

Le Bourgmestre,  
Jean Wirion

Le secrétaire communal,  
Patrick Lecocq

